



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PÉRIGORD
LIMOUSIN

Prefecture

PÉRIGORD LIMOUSIN

2026-2-25

024-212100752-20260312-2026_2_25-DE
RÉUNION COMMUNALE / 2026

Séance du 12 mars 2026

Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
ST ROMAIN ET ST CLEMENT

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
26/02/2026

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 36
Pouvoirs : 0

Étaient présent(e)s

Mesdames : CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, DESGRAUPES Maryline (suppléante de DEMARTHON Patrick), ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick, WARNEZ Fabienne,

Messieurs : AUGEIX Michel, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, DUSSUTOUR Bernard, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard,

Absents ou excusés : DEMARTHON Patrick (remplacé par sa suppléante DESGRAUPES Maryline), COUTURIER Pierre-Yves (absent), - LARRIEUX Isabelle (absente),

Mme. Annick MAURUSSANE est désignée secrétaire de séance.

Centre de Secours à Thiviers – attribution du marché de maîtrise d'œuvre

La communauté de communes Périgord-Limousin poursuit la conception et le montage du projet d'extension et de modernisation du centre de secours localisé à Thiviers.

Dans ce sens, elle a publié le 6 février 2026, un appel à concurrence de candidats maîtres d'œuvre.

La date limite de remise des offres a été fixée au 2 mars à 15H.

Les critères de sélection des offres étaient les suivants :

- Coût des honoraires : critère noté sur 40 points
- Valeur technique de l'offre : critère noté sur 20 points
- Pertinence des références proposées : critère sur 20 points
- Délais de réalisation des études : critère noté sur 20 points

Note totale sur 100 points

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 mars 2026
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20260312-2026_2_25-DE
Reçu le 17/03/2026

7 candidats ont répondu à ce marché public, chacun en groupement, (les noms qui suivent sont les mandataires de chaque groupement) :

- XODO
- GUILLAUME RICKLIN
- PATRICK FABICH
- SECONDE LIGNE
- MARTY ARCHITECTES ET ASSOCIES
- ARCHITECTURE MEVIN RAGAVEN
- BIP SARL

La commission marchés à procédure adaptée de la Communauté de communes s'est réunie lundi 9 mars pour analyser les offres reçues. A l'issue, elle formule aux membres du conseil communautaire, une proposition d'attribution de ce marché public.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 mars 2026
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture024-242400752-20260312-2026_2_25-DE
Reçu le 17/03/2026

Voici, en résumé, le tableau d'analyse des offres :

Candidat	Critère prix (40 points)	Critère délais d'études (20 points)	Critère Valeur technique (20 points)	Critère pertinences des références (20 points)	Note totale sur 100 points	Position (sur 7 candidats)
XODO	26,77	10,37	8	17	62,14	7ème
GUILLAUME RICKLIN	27,20	12,17	19	13	71,37	4ème
PATRICK FABICH EI	25,63	20	18,5	20	84,13	1er
SECONDE LIGNE	26,21	10,77	11	14	61,98	6ème
MARTY ARCHITECTES ET ASSOCIES	40	12,73	12	11	75,73	3ème
ARCHITECTUR E MEVIN RAGAVEN	32,03	14	18	15	79,03	2ème
BIP SARL	28,47	12,73	10	14	65,2	5ème

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 mars 2026
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20260312-2026_2_25-DE
Reçu le 17/03/2026

Vu le livre IV du code de la commande publique qui codifie désormais juridiquement la loi de maîtrise d'ouvrage et notamment les marchés publics de maîtrise d'œuvre,

Vu l'article L2120-1 du Code de la Commande publique,

Vu l'article R2152-2 du Code de la Commande publique,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE le marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'extension et la modernisation du centre de secours localisé à Thiviers, au groupement d'entreprises dont le mandataire est PATRICK FABICH EI. Cette offre a obtenu la note totale de 84,13 sur 100 points, après analyse par la commission marchés à procédure adaptée, réunie le 9 mars 2026.**
 - **AUTORISE son Président à engager les dépenses correspondantes au présent marché public. Le montant de l'offre de PATRICK FABICH EI est décomposé comme suit :**
 - **Honoraires de base (APS, APD, PRO, DCE, ACT, EXE, DET, AOR) : 42 000 € hors taxes**
 - **Missions complémentaires (DIAG, OPC, SSI) : 12 940 € HT**
 - **Montant total de l'offre en € hors taxes (base + missions complémentaires) = 54 940 € HT**
- Pour rappel, l'estimation initiale de ce marché au moment de l'étude de faisabilité de ce projet était de 55 016 € HT**
- **AUTORISE le Président à signer et notifier le présent marché public, et à signer toute pièce permettant d'assurer la bonne exécution de cette décision**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Prefecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 mars 2026
Le Président,

Michel AUGEIX

